

**Viv
ensEmble**



Les rythmes scolaires.

Conseil des écoles de Montchanin extraordinaire

Réunion de concertation de la communauté éducative

Le 15 Mars 2013, 17h30.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à Monsieur le Maire.

Hôtel de ville • 101 Avenue de la République • 71210 MONTCHANIN

Tél. 03 55 67 52 13 • Fax : 09 58 60 49 53 • E-mail : mairie@mairie-montchanin.org

www.montchanin.fr



La position des parents d'élèves

Le questionnaire aux parents d'élèves

Questionnaires rythmes scolaires :

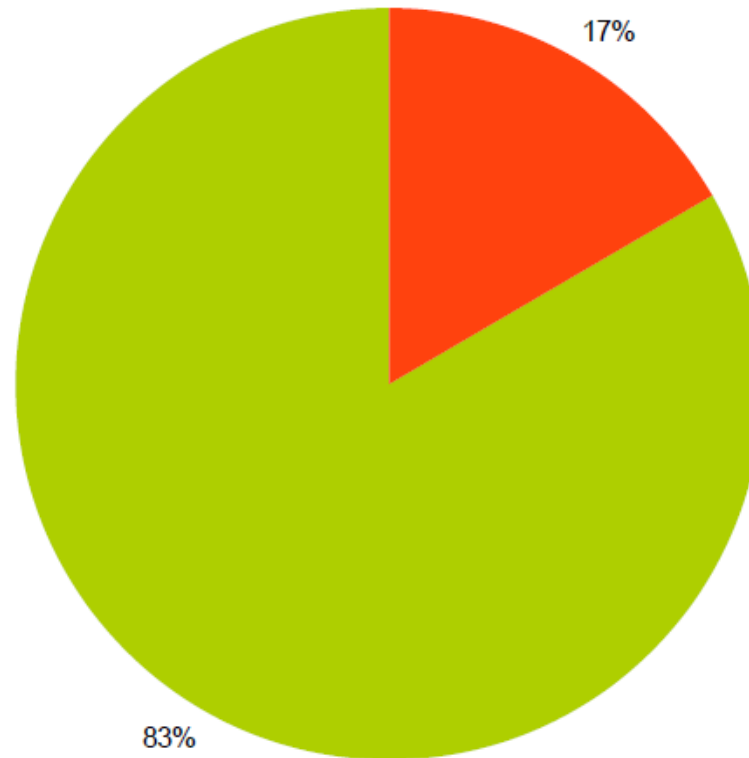
Le 04 mars 2013, jour de la rentrée des vacances de Printemps faisant suite à la concertation menée avec les enseignants, l'éducation nationale et les parents d'élèves élus, 535 questionnaires ont été envoyés dans les écoles, un pour chaque élève, certains parents ont répondu pour plusieurs enfants sur un questionnaire, il en a été tenu compte.

446 questionnaires en retour soit 83,36 % de réponse, ce chiffre est un **excellent taux de réponse**, signe que la question intéresse les parents d'élèves et qu'ils ont aussi été bien mobilisés par les enseignants et les parents d'élèves élus, comme cela avait été convenu.

Ce taux de retour **renforce la légitimité des réponses** et **renforce également la signification de ces réponses**.

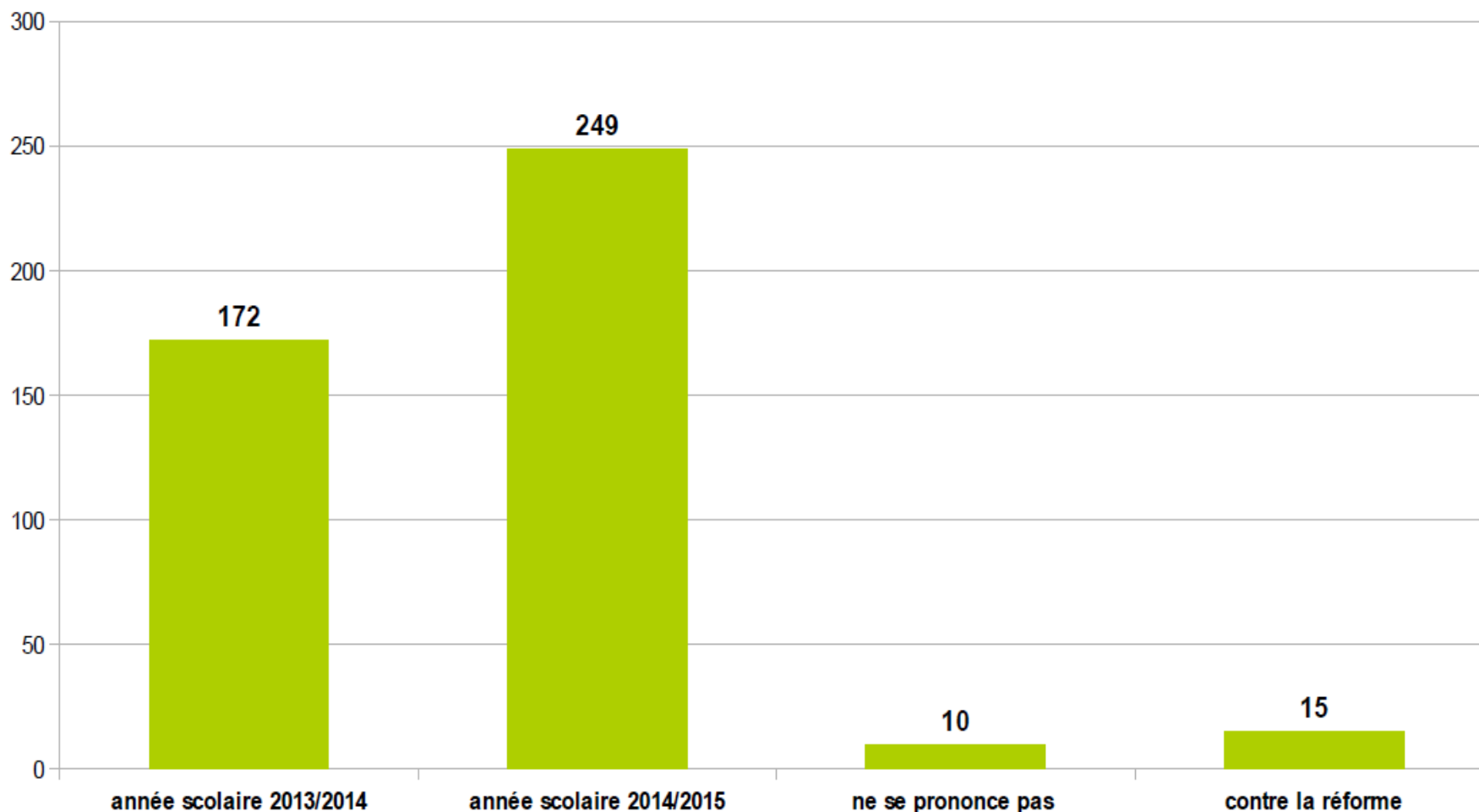
Une fois analysés les questionnaires, les échéances approchant les conseils d'école et le conseil municipal prendront position.

Rythmes scolaires : retour questionnaires



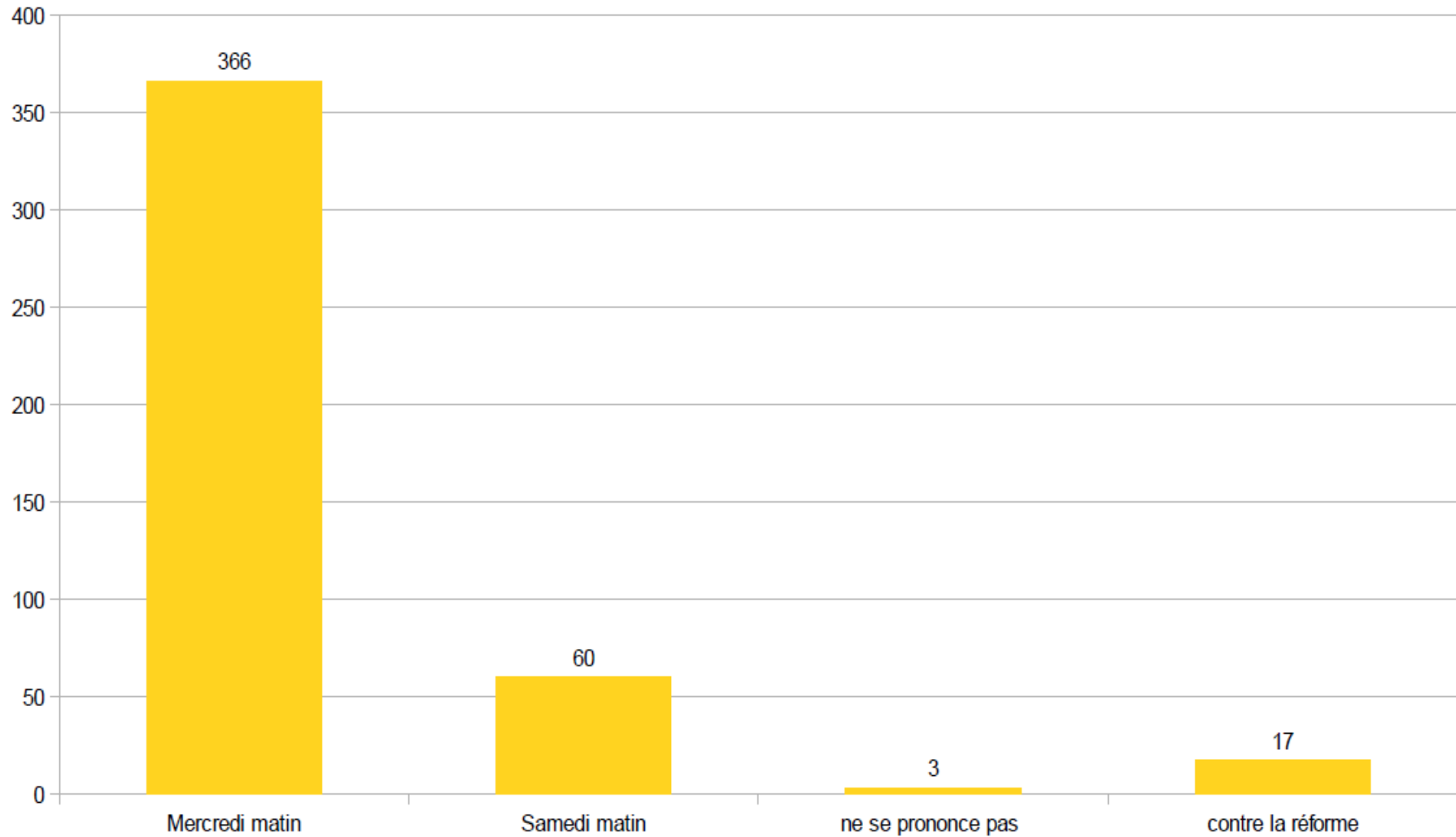
■ Nombre de questionnaires retournés ■ Nombre de questionnaires non retournés

Question 1 : Seriez-vous favorable à une application de la réforme des rythmes scolaires : à la rentrée 2013/2014, à la rentrée 2014/2015 ?



Le constat est qu'une large majorité de parents se prononce pour un report de l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015, l'écart est de 77 réponses. Les 249 réponses favorables correspondent à 46,54 % des élèves inscrits. Certains affirment leur opposition à toute réforme et 10 ne se prononcent pas.

Question 2 : Seriez-vous favorable à l'école le mercredi matin ou le samedi matin ?



Le constat est que le mercredi matin arrive largement en tête.

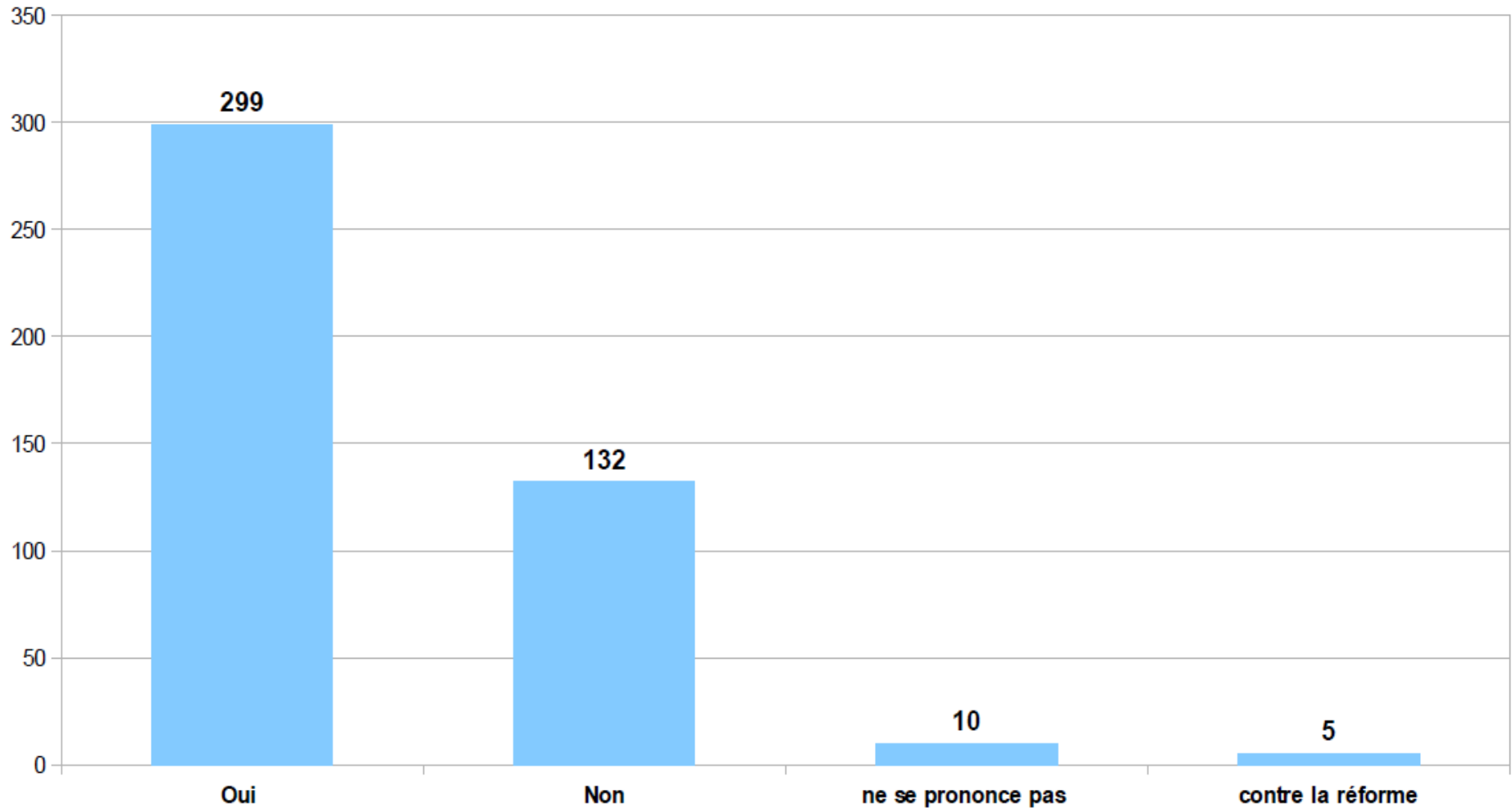
Question 2 : Seriez-vous favorable à l'école le mercredi matin ou le samedi matin ?

Observations ou questionnements des parents :

- Certains parents apportent la précision que leur enfant n'ira pas à la restauration scolaire (12), d'autres demandent si il y aura de la cantine (1)*.
- Certains parents mettent en avant que sans la coupure du mercredi les enfants seront plus fatigués (3).
- Question de la pénalisation de l'activité des associations le mercredi (1).
- Le sujet du respect du rythme de vie des familles notamment celles dont les parents sont séparés, cela va plutôt dans le sens d'une faveur au mercredi matin (1).
- Commentaire empreint de fatalité : si pas d'autres choix, le mercredi (1).
- Le mercredi matin permet aux familles de se retrouver le samedi matin (1).
- Le mercredi matin permet de s'aligner sur le collège (1).

* pour toutes les pages observations le chiffre entre parenthèse signale le nombre d'observations ou de remarques.

Question 3 : Si des activités périscolaires étaient organisées le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 16h45 dans chaque école, y mettriez vous votre enfant ?



La mise en place d'activités périscolaires intéresse les parents de 55,89 % des enfants scolarisés, ce qui constitue une belle marque d'intérêt et un challenge pour les services.

Question 3 : Si des activités périscolaires étaient organisées le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 16h45 dans chaque école, y mettriez vous votre enfant ?

Observations ou questionnements des parents :

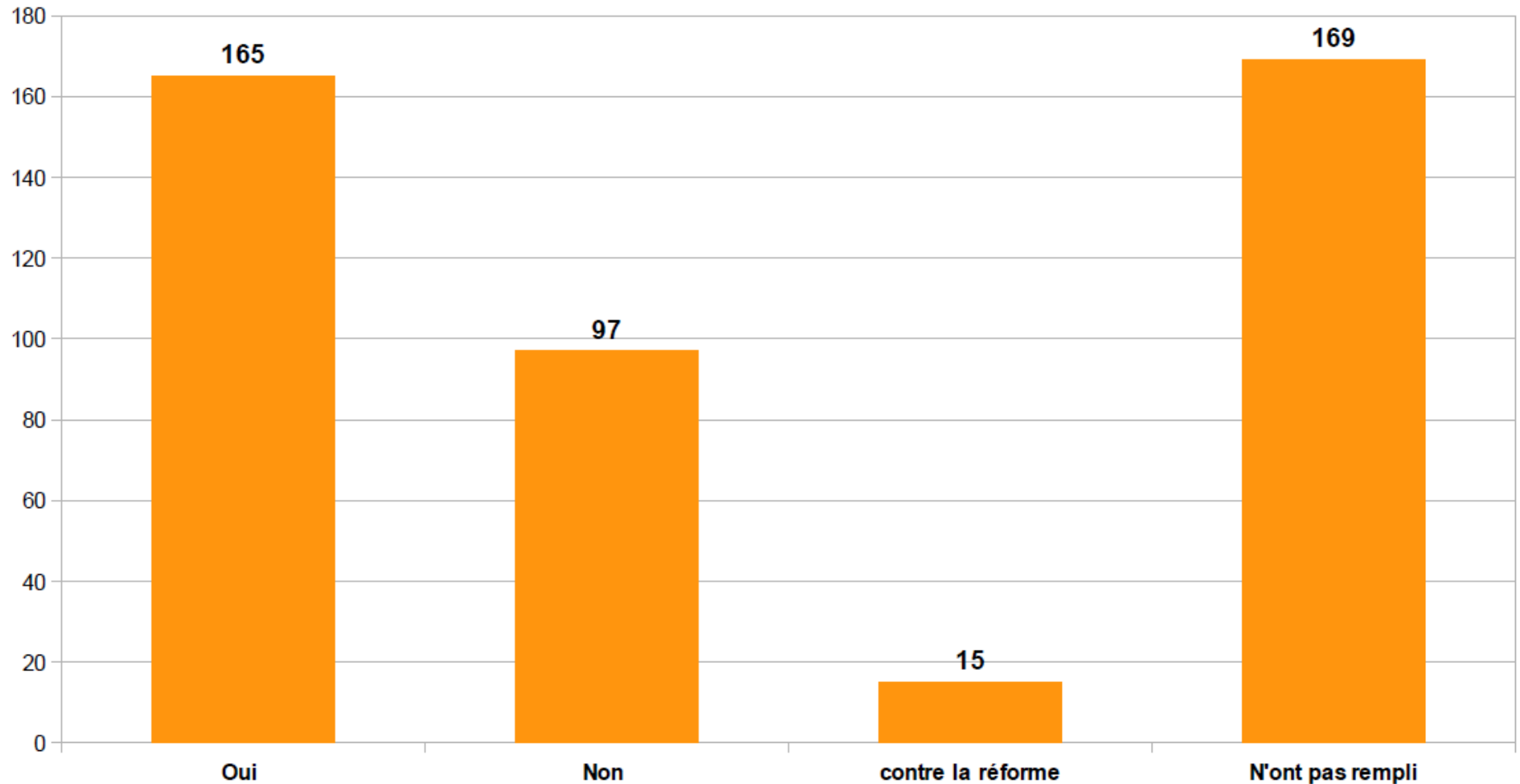
- Oui, mais par défaut car les parents travaillent (5).
- Oui, exceptionnellement, ou encore pas tous les jours, ou encore pas toutes les semaines en fonction de l'emploi du temps des parents (14).
- Oui en fonction du contenu (7).
- Non en fonction du contenu (10)
- Oui si gratuit (8), en fonction du tarif (7), en fonction tarif et jours différenciés (2).
- Oui si c'est obligatoire (1).
- Oui si on peut réexaminer les situations personnelles en cours d'année, chômage, travail (1).
- Oui si garderie après (1).
- Oui en fonction des conditions d'encadrement (1), si le personnel est qualifié (1).
- Est évoqué le problème de transport pour les enfants de la CLIS qui prennent des transports (taxis) pourront-ils participer aux activités ? (1)

Question 3 : Si des activités périscolaires étaient organisées le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 16h45 dans chaque école, y mettriez vous votre enfant ?

Répartition parmi ceux qui inscriraient leur enfant aux activités municipales périscolaires :
Ceux qui ont répondu oui à la question 3.

Ecoles	Charles Perrault	Jean de la Fontaine	Paul Langevin	TOTAL
Maternelles	42	41	26	109
Ecoles	Serge Boutavant	Curie Pasteur	Paul Langevin	TOTAL
Primaires	55	58	62	175
Pas d'école de notée sur questionnaire :			15	15
			TOTAL :	299

Question 4 : Si non, préférez-vous reprendre votre enfant à la sortie de l'école directement à 16h00 ?



Comme beaucoup de parents l'ont fait remarquer la question n'était pas très pertinente du fait de la question 3, le oui de la question 3 induisait le non de la question 4, c'est pour cela que beaucoup de parents n'ont pas rempli et que d'autres plus taquins répondaient oui ou non à la question 3 et pareil à la question 4.

Question 4 : Si non, préférez-vous reprendre votre enfant à la sortie de l'école directement à 16h00 ?

Observations ou questionnements des parents :

- Certains parents ont posé la question du périscolaire dès 16h00 pour ceux qui n'iraient pas aux activités (2), et d'autres l'ont posée à 16h45 à la sortie des activités périscolaires (1).
- Certains se posent la question si il s'agit bien d'un allègement des rythmes scolaires si départ à 16h45 (1).
- Ca dépend des jours (2).
- Oui selon organisation professionnelle des parents (3)

Bilan du questionnaire aux parents :

- Un taux de réponse important (83 %) donc des réponses significantes.
- Un souhait net exprimé pour un report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.(249 personnes sur 446 soit 55,83 %)
- Une faveur marquée pour la demi-journée supplémentaire le mercredi matin. (366 sur 446 soit 82,06 %)
- Sur les 446 personnes qui ont répondu, 299 sont prêts à ce que leur enfant participe aux activités périscolaires mises en place par la commune dans le cadre de la réforme, avec une variation par école en maternelle de 26 à 42 enfants et en primaire de 55 à 62 enfants potentiellement intéressés.

La position des enseignants

Les motions des conseils des maîtres

Les conseils des maîtres de chaque école de Montchanin se sont réunis, le RASED (réseau d'aide spécialisé) également et chacun demande le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Les arguments développés par les conseils des maîtres portent sur :

- Les délais trop courts pour une mise en place dès la rentrée 2013 pour organiser des activités périscolaires de qualité. Il faut se donner plus de temps de construire un projet adapté à la réforme.
- Un temps de 45 minutes d'activité péri-éducative est trop court pour être de qualité et ménager la fatigue de l'enfant.
- Un allègement de 30 minutes de la journée c'est trop peu (mise en cause de l'allongement du temps méridien de ¼ d'heure proposé par la commune – conseil des maîtres primaire Paul Langevin)
- Des interrogations sont posées sur l'occupation des locaux scolaires pour les activités périscolaires mises en place par la commune et la cohabitation quand les enseignants peuvent être encore présents dans les locaux.
- Les conseils des maîtres des écoles mettent (sauf Jean de la Fontaine et maternelle Paul Langevin) en avant la décision du maire de Chalon sur Saône de reporter l'application de la réforme.
- Il serait plus logique de réformer les programmes et d'organiser le rythme sur l'année scolaire avant de réformer les horaires.
- Mettre en place une articulation entre projet d'école et projet éducatif de la commune.
- La gratuité des activités n'est pas acquise
- Mise en contradiction de l'assouplissement des normes d'encadrement et de la qualité des animations périscolaires qui pourraient être proposées.
- Les activités pédagogiques complémentaires proposées ne sont pas la réponse aux difficultés scolaires qui seraient traitées plus efficacement par le RASED.

La position de la commune

Propositions faites au conseil municipal pour la réunion du 28 mars 2013

La commune a exprimé son souhait et sa volonté **de mettre en place au plus tôt, dès 2013**, la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires dans l'objectif de **Mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves.**

Néanmoins, comme cela a été rappelé dans le préambule du questionnaire **La ville de Montchanin souhaite mettre en place les nouveaux rythmes scolaires, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite des élèves, ceci dès la rentrée en septembre 2013, si les conditions de réussite au bénéfice des enfants sont réunies.**

A la vue des éléments précédents relatant la position des parents d'élèves et des enseignants les conditions de la réussite ne sont pas réunies. En effet, la ville ne peut aller seule sur un chemin si important pour les écoliers de Montchanin, sur un projet qui réclame un travail concerté et une volonté coordonnée d'aboutir positivement de tous les acteurs de la communauté éducative.

Aussi, la commune sollicitera auprès du DASEN le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015, pour se donner le temps de la qualité et construire ensemble un Projet Educatif Territorial en concertation avec tous les acteurs de l'Education.

Viv
ensE
mble



Un Projet Educatif Territorial

À construire ensemble

Qu'est-ce qu'un P.Ed.T ?

C'est un projet évolutif partenarial qui vise à :

- Développer une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes, sur un territoire donné .
- Favoriser l'accès des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.

Il repose sur un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Il doit répondre à des besoins notamment en terme de rythme de vie.

Quels objectifs ?

- Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès des activités de découvertes, sportives, artistiques et socioculturelles.
- Enrichir et diversifier les temps périscolaires des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes

Quels moyens ?

- Mobiliser les acteurs de la communauté éducative.
- Mettre en oeuvre un partenariat concerté pour rechercher le meilleur équilibre entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Réfléchir de manière pertinente et cohérente à la notion de l'accueil des enfants.
- Compléter et diversifier les enseignements par des activités accessibles à tous.
- Favoriser l'autonomie des enfants.
- Valoriser l'engagement des enfants dans une perspective d'intégration sociale.

Quelle démarche ?

→ Les volontés :

- ✓ Le porteur du projet (la commune) affiche sa volonté de mettre en oeuvre le PEdT par **une décision politique**.
- ✓ Les instances partenaires doivent se prononcer en faveur du projet.

→ La méthodologie :

- ✓ **Nomination d'un coordonnateur** qui orchestre le projet qui mobilise les acteurs, anime, fait le lien, propose une méthode de travail et des outils, analyse, synthétise, propose et s'adapte.
- ✓ **Mise en place d'un groupe de pilotage** constitué sous l'autorité du porteur de projet avec un représentant de l'ensemble des partenaires. Il initie un diagnostic, fixe les objectifs, valide les axes de développement, fédère les acteurs, mutualise les ressources et met en place des critères d'évaluation. Il doit se réunir au moins 3 fois par an et peut constituer des commissions thématiques.

Récapitulatif en 10 points :

- 1) **Une décision politique.** Elle sera prise le 28 mars prochain en Conseil municipal où il sera proposé le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 et d'ici là la mise en place d'un PEdT avec l'ensemble des partenaires, ce qui constitue un élément préalable qualitatif à la mise en place de la réforme.
- 2) Un groupe ou **comité de pilotage** devra se constituer avant la fin avril 2013.
- 3) Un **coordonnateur** avec une lettre de mission sera nommé. Avant fin avril 2013.
- 4) Un **diagnostic** de l'existant et des potentialités devra être dressé pour la fin de l'été, avec une réunion du comité de pilotage en septembre 2013.
- 5) Un pré-projet avec des **axes de développement** et des partenariats devra être proposé pour la fin de l'année 2013.
- 6) Des **actions** seront ensuite proposées au développement avec des **critères d'évaluations et un échéancier.**
- 7) **Choix des outils** et du dispositif
- 8) **Budgétisation** (budget communal 2014)
- 9) **Validation** par le conseil municipal et les conseils d'école
- 10) **Eventuellement signature d'un document** retraçant le projet éducatif territorial par tous les partenaires.

A chaque étape il devra y avoir une validation par le groupe de pilotage et une information en direction de tous les partenaires.